

**TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR) : Recrutement d'Entreprises pour les Études Hydrogéologiques et géophysique, la Réalisation et l'Équipement de Forages Agricoles dans les Sites Maraîchers de Arna et Marassabré – Province du Wadi Fira**

## **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet AGORA-EST financé par le Programme Alimentaire Mondial (PAM), l'Organisation Humanitaire pour le Développement Local (OHDEL) met en œuvre des activités visant à renforcer durablement les moyens d'existence des communautés hôtes et réfugiées dans la province du Wadi Fira.

Les missions de terrain et consultations communautaires réalisées dans les localités de Arna et Marassabré ont mis en évidence une insuffisance importante d'accès à l'eau productive pour les activités agricoles et maraîchères. Afin d'améliorer durablement la production agricole et soutenir les périmètres maraîchers, OHDEL prévoit la réalisation de huit (08) forages agricoles équipés de systèmes de pompage solaire, de réservoirs de stockage d'eau et de réseaux hydrauliques adaptés.

Le présent TDR vise à recruter des entreprises qualifiées pour la réalisation des études hydrogéologiques et géophysiques, des travaux de forage ainsi que des équipements solaires et hydrauliques associés.

## **II. OBJECTIF GÉNÉRAL**

L'objectif général des travaux est de renforcer durablement l'accès à l'eau productive dans les sites maraîchers de Arna et Marassabré à travers la réalisation de forages agricoles équipés de systèmes de pompage solaire et de stockage d'eau.

## **III. STRUCTURATION DES LOTS**

Le présent marché est structuré en trois (03) lots distincts.

- **Lot 1 : Etudes hydrogéologiques et géophysiques** : Ce lot concerne la réalisation des investigations géophysiques et hydrogéologiques permettant d'identifier les aquifères exploitables, de déterminer les profondeurs probables, d'estimer les débits potentiels et de proposer les points favorables de forage avec leurs coordonnées GPS.
- **Lot 2 : Réalisation de huit (08) forages agricoles** : Ce lot concerne les travaux de forage, le tubage, le développement, les essais de pompage, les analyses de qualité d'eau, la désinfection des ouvrages ainsi que la production des rapports techniques des travaux réalisés.
- **Lot 3 : Fourniture et installation des équipements de pompage solaire et systèmes de stockage d'eau** : Ce lot concerne la fourniture et l'installation des pompes solaires, des champs solaires, des structures métalliques, des réservoirs de stockage d'eau, des réseaux hydrauliques ainsi que les essais et la mise en service des installations.

**NB : Les soumissionnaires peuvent postuler à un ou plusieurs lots.**

## **IV. ZONE D'INTERVENTION**

Les travaux seront réalisés dans les sites maraîchers de Arna et Marassabré dans le département de Dar Tama, province du Wadi Fira.

## **V. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES MINIMALES**

### **5.1. Etudes hydrogéologiques et géophysiques**

Les études devront permettre l'identification des aquifères exploitables, l'estimation des profondeurs et débits potentiels, la proposition des points de forage, la production des coordonnées GPS ainsi que l'élaboration des rapports techniques.

### **5.2. Spécifications techniques minimales des forages**

Les huit (08) forages agricoles devront respecter au minimum les caractéristiques suivantes :

Désignation	Spécifications minimales
Profondeur estimative	60 à 96 mètres
Diamètre de forage	9''7/8 minimum
Tubage PVC	150–160 mm
Débit minimum acceptable	6 m <sup>3</sup> /h
Développement	Air-lift obligatoire
Essais de pompage	Obligatoires
Analyses d'eau	Physico-chimiques et bactériologiques
Désinfection	Obligatoire
Margelle bétonnée	Minimum 30 cm

Les travaux comprendront également le massif filtrant, le bouchon d'étanchéité, la cimentation annulaire, la sécurisation de la tête de forage ainsi que la fourniture des rapports techniques.

### **5.3. Équipements solaires et hydrauliques**

Chaque forage devra être équipé d'une pompe immergée solaire de 2200 W minimum avec un débit minimal de 6 m<sup>3</sup>/h et une HMT minimale de 60 mètres. Les pompes devront être de qualité reconnue de type Grundfos ou équivalent approuvé.

Chaque forage devra disposer d'un champ solaire minimal de 3000 Wc comprenant des panneaux monocristallins, avec au minimum six (06) panneaux de 550 W ou équivalent validé, une structure métallique galvanisée, un coffret de protection électrique, un système de mise à terre ainsi que les câbles et accessoires de raccordement.

Les installations comprendront également un réservoir d'eau de 10 000 litres, une structure métallique ou château d'eau, une échelle métallique, un garde-corps, un système de trop-plein, un système de vidange et une peinture anticorrosion adaptée aux conditions climatiques de la zone.

Les prestations incluront enfin la fourniture et pose des conduites hydrauliques, des conduites PEHD, des raccords, vannes, robinets, accessoires hydrauliques et dispositifs de distribution vers les périmètres maraîchers.

## **VI. RÉSULTATS ATTENDUS**

Au terme des travaux, les études hydrogéologiques et géophysiques seront réalisées, les points favorables à l'implantation des forages seront identifiés et les huit (08) forages agricoles seront réalisés conformément aux normes techniques applicables.

Les systèmes de pompage solaire, les réservoirs et les réseaux hydrauliques devront être entièrement installés et fonctionnels afin de permettre aux communautés bénéficiaires de disposer d'un accès durable à l'eau productive.

## **VII. LIVRABLES ATTENDUS**

**Pour le lot 1**, l'entreprise devra fournir un rapport de démarrage, les données géophysiques collectées, les coordonnées GPS des points retenus ainsi qu'un rapport final validé.

**Pour le lot 2**, les livrables comprendront les rapports techniques des travaux de forage, les résultats des essais de pompage, les résultats des analyses d'eau ainsi que les fiches techniques des ouvrages réalisés.

**Pour le lot 3**, l'entreprise devra fournir les plans et schémas des installations, les rapports d'installation, les procès-verbaux de réception, les rapports de mise en service ainsi que les manuels d'utilisation et de maintenance.

Tous les livrables devront être fournis en version PDF et en version modifiable avec illustrations et photographies géoréférencées.

## **VIII. DURÉE DES TRAVAUX**

Lots	Durée estimative
Lot 1 : Études hydrogéologiques	15 jours
Lot 2 : Réalisation des forages	30 jours
Lot 3 : Équipements solaires et réservoirs	20 jours

## **IX. PROFIL ET QUALIFICATION DES ENTREPRISES**

Le présent marché est ouvert aux entreprises légalement constituées disposant d'expériences similaires dans les travaux hydrauliques, les études géophysiques et les installations solaires.

Les entreprises devront démontrer leurs capacités techniques et financières, disposer des équipements nécessaires et mobiliser un personnel qualifié. Elles devront également justifier d'au moins trois (03) références similaires accompagnées d'attestations de bonne exécution.

Les soumissionnaires peuvent postuler à un ou plusieurs lots sous réserve de démontrer les capacités requises pour chaque lot concerné.

## **X. OBLIGATIONS DES ENTREPRISES**

Les entreprises retenues devront exécuter les travaux conformément aux règles de l'art, mobiliser les ressources humaines et matérielles nécessaires, respecter les délais contractuels et garantir la qualité des travaux réalisés.

Elles devront également respecter les exigences environnementales, sociales et sécuritaires applicables, assurer la sécurité des travailleurs et des communautés et se conformer aux politiques de OHDEL et des partenaires techniques et financiers.

## **XI. COMPOSITION DU DOSSIER DE SOUMISSION**

### **11.1. Dossier administratif**

Le dossier administratif devra comprendre :

- Le registre de commerce ;
- L'autorisation d'exercer ;
- Le NIF ;
- L'attestation fiscale valide ;
- L'attestation CNPS ;
- L'attestation de non-faillite ;
- Le RIB ;
- L'attestation d'inscription à la Chambre de Commerce ;
- Les références administratives.

Toutes les pièces devront être valides à la date de soumission.

### **11.2. Offre technique**

L'offre technique devra présenter la compréhension des travaux, la méthodologie proposée, le chronogramme détaillé, les références similaires, les CV et diplômes du personnel clé, les moyens matériels disponibles ainsi que les dispositions HSE et environnementales prévues.

### **11.3. Offre financière**

L'offre financière devra être détaillée, exprimée en Franc CFA (XAF), présentée selon le cadre de devis fourni par OHDEL et distinguer les coûts par lot. Elle devra être datée, signée et cachetée.

## **XII. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES**

L'évaluation des offres sera réalisée séparément pour chaque lot conformément aux critères définis dans le présent TDR.

Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un seul lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots. Toutefois, ils devront présenter une offre technique et une offre financière distinctes pour chaque lot concerné et démontrer les capacités techniques, humaines, matérielles et financières nécessaires à l'exécution des lots pour lesquels ils soumissionnent.

Chaque lot fera l'objet d'une évaluation administrative, technique et financière indépendante. Un même soumissionnaire peut être attributaire d'un seul lot, de plusieurs lots ou de l'ensemble

des lots, sous réserve d'obtenir les meilleures notes et de démontrer sa capacité à exécuter simultanément les travaux concernés.

L'évaluation technique sera effectuée séparément pour chaque lot sur un total de 100 points selon les critères ci-dessous :

Critères	Points
Compréhension des travaux et méthodologie	25
Pertinence du chronogramme et organisation	10
Expérience de l'entreprise dans des travaux similaires	20
Qualification et expérience des experts proposés	25
Moyens matériels et logistiques	10
Qualité générale et cohérence de l'offre	10
TOTAL	100

Le seuil minimum de qualification technique est fixé à 70 points sur 100 pour chaque lot. Seules les offres ayant atteint ce seuil pour le lot concerné seront retenues pour l'évaluation financière du même lot.

L'évaluation financière sera également réalisée séparément pour chaque lot. La note financière sera calculée selon la formule suivante :

$NF = (\text{Montant de l'offre la moins-disante du lot} / \text{Montant de l'offre du soumissionnaire pour le même lot}) \times 30$

La note finale pour chaque lot sera obtenue par l'addition de la note technique et de la note financière.

Note finale = Note technique + Note financière

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note globale pour le lot concerné. OHDEL se réserve toutefois le droit de limiter le nombre de lots attribués à un même soumissionnaire si les capacités techniques, financières ou opérationnelles disponibles ne permettent pas de garantir une exécution satisfaisante des travaux.

### **XIII. MODALITÉS DE SOUMISSION DES OFFRES**

#### **14.1. Mode de soumission**

Les offres doivent être soumises exclusivement en ligne via le site web officiel de l'OHDEL à l'adresse suivante : <https://www.ohdel.org/poste/ao-001-ohdel-agora-est-2026-relatif-au-recrutement-dentreprises-pour-les-etudes-hydrogeologiques-et-geophysique-la-realisation-et-lequipement-de-forages-agricoles-dans-les-sites-ma/>

Aucune soumission par courrier électronique, dépôt physique ou tout autre canal ne sera acceptée.

#### **14.2. Contenu et présentation des offres**

---

Chaque soumissionnaire devra téléverser séparément :

- Le dossier administratif ;
- L'offre technique ;
- L'offre financière.

Les documents devront être fournis au format PDF, clairement nommés, lisibles, complets et correctement organisés.

Les soumissionnaires devront respecter l'ensemble des exigences du présent TDR, préciser clairement le ou les lots concernés et s'assurer de la cohérence entre l'offre technique et l'offre financière. Toute offre incomplète ou non conforme pourra être rejetée.

#### **14.3. Date limite et validité des offres**

La date limite de soumission des offres est fixée au : **10 juin 2026 à 23h59 (heure locale)**

Toute offre soumise après cette date sera automatiquement rejetée.

Les offres resteront valables pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

#### **14.4. Confirmation de soumission et dispositions importantes**

Après soumission, une confirmation électronique s'affichera automatiquement à l'écran. Les soumissionnaires sont invités à conserver une preuve de soumission.

OHDEL se réserve le droit de demander des éclaircissements aux soumissionnaires si nécessaire. Aucun document supplémentaire ne sera accepté après la date limite de soumission.

Les soumissionnaires sont invités à consulter régulièrement le site web de l'OHDEL pour toute mise à jour ou clarification relative au présent TDR.

Fait à N'Djamena, le 22 mai 2026

Pour OHDEL

**Pour OHDEL**

**Le Coordinateur national**



**Mouyadine Mahamat Sabour**